



---

**DIAGNOSTIC  
TERRITORIAL APPROFONDI  
DANS LE CHAMP DES  
ACTIVITÉS  
PHYSIQUES ET SPORTIVES**

---

Dossier de presse - Mai 2011



## **DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI (DTA) DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Le DTA est une démarche d'analyse de l'offre et de la demande sportives, sur un territoire précis. Associant les acteurs concernés, il a vocation à éclairer la politique sportive sur un territoire.

C'est un outil d'aide à la décision qui nourrit les projets des acteurs sur un territoire.

### **LES CONSTATS**

- Des inégalités sociales et territoriales demeurent en termes d'équipements sportifs ou de structures d'animation ;
- Des difficultés (créneaux horaires ou équipements) pour accueillir différents types d'activités ;
- Des publics n'ont pas accès à la pratique sportive pour des raisons géographiques, financières, sociales ou bien encore physiques.

Le ministère des sports a conçu une méthode, fruit de 9 expérimentations régionales menées par des directions régionales chargées du sport, traduite dans un guide méthodologique pour pouvoir réaliser un diagnostic de l'offre d'équipements sportifs, d'animation et de la demande sportive. Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), en appui des services départementaux chargés de la cohésion sociale (DDCS/PP) ont un rôle d'expertise, d'accompagnement et d'observation. Le décret du 10 décembre 2009 relatif aux missions des DRJSCS confirme l'échelon régional pour impulser et coordonner les travaux d'observation et de diagnostic.

### **L'EXPRESSION D'UN BESOIN LOCAL EST À L'ORIGINE D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI**

Le DTA est réalisé en étroite partenariat entre le maître d'ouvrage territorial et les services de l'État en charge du sport. La collectivité territoriale anime les travaux. Les services de l'État sont quant à eux garants de la méthodologie proposée. Ils accompagnent la collectivité en amont et pendant la démarche de diagnostic. Ils collaborent aux suites du DTA dans le cas où un plan d'action serait établi par le maître d'ouvrage.

## LES ENJEUX

- **construire** avec les communes, ou leurs groupements, et le mouvement sportif une connaissance fine d'un territoire pour partager un diagnostic et proposer des préconisations, voire un plan d'action ;
- **améliorer le service public du sport** sur un territoire à partir d'une analyse de l'offre et de la demande sportives ;
- **mettre en place une démarche prospective** d'aménagement du territoire, de structuration de l'offre sportive et de prise en compte de l'évolution des pratiques ;
- **permettre à l'État d'utiliser ses moyens d'intervention afin de contribuer à de réels rééquilibrages**, directement ou indirectement, notamment en agrégeant autant que possible des moyens à concentrer sur des territoires cumulant les handicaps.

## LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX

- **Une volonté politique locale** d'identifier puis de traiter les situations soulevées lors du diagnostic ;
- **La validation politique et technique de la démarche par les différents partenaires ;**
- **Une démarche** rassemblant les opérateurs et acteurs concernés par un projet de développement ou d'adaptation qualitative et quantitative de l'offre sportive à la demande, au sein d'**un comité de pilotage** ;
- **La mobilisation des compétences et ressources nécessaires** notamment l'expertise des pôles ressources nationaux du ministère des sports ;
- **Le cadrage budgétaire, les délais, la recherche de cofinancements ;**
- **Une démarche à formaliser** par le maître d'ouvrage (collectivité) et son partenaire principal (État/DRJSCS) **en élaborant un cahier des charges** pour préciser la problématique, chiffrer la demande et mobiliser le cas échéant une expertise externe ;
- **Une démarche qui aboutit à des préconisations, voire à un plan d'actions partagé.**

## LES 4 ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE DTA

- **L'identification avec la collectivité locale de l'objet du diagnostic** : offre sportive globale ou réponse à une demande concernant une thématique particulière ;
- **Le recueil des données relatives à la situation générale du territoire**, à l'offre sportive et à la demande de pratique sportive ;
- **L'analyse de l'adaptation de l'offre existante à la demande** avec une évaluation de l'activité sportive du territoire ;
- **La formulation de préconisations avec des objectifs à atteindre.**

## LE TRIPLE APPORT DES SERVICES DE L'ÉTAT

- **Un apport méthodologique** en accompagnant la maîtrise d'ouvrage du diagnostic ; participation à l'élaboration du cahier des charges, aux instances de pilotage ; proposition d'un canevas pour l'ensemble de la démarche et d'une grille d'analyse commune au travers de critères qui déterminent l'offre et la demande sportive ;
- **Une contribution directe au diagnostic** par l'apport de données génériques ou thématiques : équipements, éducateurs, établissements, subventions et données d'analyses du territoire ;
- **Les suites à donner** : les services mobilisent des moyens humains, financiers, techniques (l'appareil de formation), une mise en réseau (avec les pôles ressources), un partenariat adapté...

## UNE MÉTHODOLOGIE « OFFRE ET DEMANDE SPORTIVES ».

- **Recueil de données** générales (économiques, géographiques, sociologiques...) et statistiques relatives à la demande et à l'offre dans le champ des activités physiques et sportives ;
- **Qualification de la demande de la population ciblée** avec :
  - **Une approche quantitative**, utilisation d'une méthodologie d'enquête (questionnaires...)
  - **Une approche qualitative** : expression de groupes témoins issus de la population ciblée
  - **Des entretiens individuels pour affiner certains aspects, certaines attentes.**

### Les publics concernés par cette analyse :

- **pratiquants réguliers** de l'offre sportive en fonction des thèmes privilégiés ;
- **non pratiquants** susceptibles de devenir pratiquants (populations des quartiers, adolescents...).
- **Analyse de l'offre de lieux de pratiques** : recensement et localisation de l'ensemble des lieux, sites et structures de pratique.
- **Analyse de l'offre d'animation sportive** : les activités proposées, leurs opérateurs, les publics accueillis, la structuration et le potentiel.

L'analyse se fait à partir d'une grille commune comprenant un socle de critères déterminants permettant de porter un diagnostic sur l'offre de pratique sportive.

## UNE GRILLE COMMUNE COMPOSÉE DE 6 DÉTERMINANTS D'ANALYSE

- **Diversité** : évaluation du nombre de pratiques sportives et de disciplines offertes, maillage sur le territoire et analyse de la cohérence avec les possibilités offertes par les équipements.
- **Équilibre des fonctions** d'accueil, d'animation, d'enseignement (initiation, perfectionnement), recherche de performance, loisirs, spectacle, entraînement, aménagements annexes... selon les besoins appréhendés de la population.
- **Quantité et capacité d'accueil des pratiquants** : mise en corrélation de l'offre et de la demande observée par la connaissance des données démographiques.

- **Accessibilité** : accessibilité physique, économique, culturelle.
- **Qualité des projets des structures d'animation** : projet sportif, projet éducatif, analyse de la qualité des prestations, qualification de l'encadrement
- **Viabilité** : capacité d'un club à mener son projet, évaluation de sa viabilité économique et structurelle, solidité de l'organisation.

**S'agissant des lieux et sites de pratiques de pleine nature**, la grille d'analyse des déterminants des équipements sportifs (diversité, fonctions, capacité, accessibilité) devra être adaptée le cas échéant pour tenir compte de leurs spécificités.

## **UN TEMPS DE SYNTHÈSE**

- L'analyse de l'offre et de la demande sera synthétisée autour des facteurs clefs freinant et favorisant le développement souhaité de l'offre.

Cette étape détermine les préconisations issues du diagnostic pour aboutir le cas échéant au plan d'action partagé et opérationnel de ce qui peut être fait et des objectifs de développement réalisables et souhaitables pour le territoire.